

Synthèse des avis proposés à la FS du 17 octobre

Avis 1 :

Sur le recrutement d'un personnel auprès de l'assistante de prévention :

Suite à notre avis du 4 juillet dernier, la FS-SST D renouvelle sa demande de recrutement d'un nouvel agent pour venir en aide à la Conseillère de Prévention. En effet, les représentant.es du personnel constatent une charge de travail importante de la CPD. Le poste assume de nouvelles missions (suivi PPMS 1^{er} degré par exemple). Le suivi des fiches devient impossible avec la mise en place du registre SST dématérialisé. Nous continuons à soutenir la demande de recrutement d'un poste supplémentaire afin que l'ensemble des missions dévolues à la Prévention et la Sécurité au niveau départemental continue d'être assuré.

Avis 2 :

Sur la médecine de prévention

Les représentant.es du personnel à la FSST demandent à ce que l'ensemble des personnels soient reçus à minima tous les 5 ans par la médecine de prévention comme le prévoit la réglementation. Pour cette mise en œuvre, un recrutement de médecins est nécessaire.

Avis 3 :

Sur la cessation progressive d'activité :

Au regard des remontées de collègues faisant état de leur épuisement professionnel et le recul de l'âge de départ à la retraite suite à la dernière réforme, la FS-SST D demande à rendre accessible dès 55 ans un aménagement du temps de travail en fin de carrière, notamment le temps partiel. L'accès au temps partiel sur autorisation doit être étendu à toutes les catégories de personnels (y compris AESH, AED contractuels enseignants et non enseignants) et effectif. Le nouveau dispositif de retraite progressive ne répond pas en totalité à nos demandes car il impacte fortement le montant de la pension et n'est accessible que 2 ans avant le départ en retraite. Dans l'attente de modifications nationales, nous demandons une politique départementale volontariste sur le sujet.

Avis 4 :

Sur le recrutement d'un psychologue du travail :

Les représentants du personnel demandent des précisions sur le recrutement d'un psychologue du travail au niveau du rectorat. Ils.Elles s'inquiètent du nombre de postes à pourvoir et relèvent que l'appel à candidature publié manque de précisions et risque d'être dissuasif pour d'éventuel.les candidat.es.

Avis 5 :

Sur l'école inclusive :

Lors du GT de la FS-SST D du 29 septembre 2023 ont été pointées de nombreuses fiches SST renseignées par les collègues qui concernent la problématique de l'inclusion.

Les représentant.es du personnel déplorent que trop d'enfants notifiés restent en classe ordinaire pendant des mois.

Les conséquences sur les personnels sont parfois gravissimes (lésions physiques et/ou psychologiques pouvant entraîner un mal être au travail voire de l'épuisement professionnel).

La FS-SST D de Gironde demande donc:

- L'intervention de Mme la DASEN auprès de la MDPH et de l'ARS pour demander une accélération du traitement des dossiers des élèves afin de ne pas laisser perdurer des situations intenable ;

- L'intervention de Mme la DASEN auprès de la MDPH pour un retour à des notifications d'accompagnement individualisées pour tous les élèves à besoin.
- L'intervention de Mme la DASEN auprès de l'ARS pour l'ouverture de places dans les établissements spécialisées ;
- L'intervention de Mme la DASEN auprès des services (CMP, SESSAD,...) pour que les décisions prises lors des ESS soient rapidement mises en œuvre ;
- L'ouverture de postes et de classes en ULIS, en ITEP et IME à hauteur des besoins ;
- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins ;
- L'intervention , dans chaque situation d'inclusion difficile et signalée par les équipes des écoles, de l'équipe de circonscription auprès de l'ensemble de l'équipe et pas seulement l'enseignant.e de la classe ;
- Que des moyens humains soient déployés en urgence en cas de situation de violence ou de mise en danger ;

Avis 6 :

Sur la formation des AESH :

Les personnels AESH sont amenés à prendre en charge des pathologies multiples qui nécessitent une formation élargie. La FS-SST D demande une formation continue renforcée pour les AESH sur les troubles les plus courants. Mais aussi une formation spécifique en amont de l'accueil d'un élève à besoins particuliers pour une meilleure prise

en charge de l'élève d'une part et d'autre part pour donner les moyens d'agir aux AESH qui engagent leur responsabilité avec ces élèves.

La FS-SST D souhaite insister sur le fait que ces formations doivent avoir lieu sur le temps d'accompagnement devant élèves et en présentiel.

Avis 7 :

Sur la revalorisation des AESH :

Face aux difficultés de recrutement, aux démissions ou non renouvellement de contrat, les représentant.es du personnel demandent pour les AESH, une revalorisation du métier (salaire), de la formation et un accompagnement renforcé. Ils.Elles dénoncent les changements d'affectation au sein d'un PIAL et non désiré par les AESH. Ils.Elles demandent des règles d'affectation claires, transparentes et équitables entre les collègues AESH au sein des PIAL.

Avis 8 :

Sur l'affectation d'office des néotitulaires sur des postes d'ASH :

En raison des difficultés liées à la prise de poste du métier, la FS-SST D demande à ce que les néotitulaires ne puissent pas être affectés d'office sur des postes ASH, y compris en cours d'année si ces personnels ne le souhaitent pas.

Avis 9 :

Sur la nomenclature définie dans l'application des fiches SST dématérialisées :

Si l'objectif des fiches dématérialisées est de cibler des thématiques de prévention, la FS-SST D demande à ce que la nomenclature soit précisée. « RPS » cible à la fois les problèmes de harcèlement, les problèmes liés à l'inclusion scolaire, les agressions de parents. Or il faudrait un item pour chacun afin d'être plus précis dans nos constats.